

## **Élargir ses compétences de formateur prap (prévention des risques liés à l'activité physique) des secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau au secteur sanitaire et médico-social**

### **Public concerné**

Formateurs prap IBC (Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau) désireux de proposer des formations prap en direction des personnels d'établissements\* du secteur 2S (Sanitaire et médico- Social)

\* Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

### **Prérequis**

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent être titulaires du certificat de formateur prap IBC.

### **Objectifs de la formation**

Objectif de formation : mettre en œuvre des formations d'acteur prap 2S dans le cadre d'un projet d'établissement.

Objectifs pédagogiques :

- Adapter un projet de formation-action prap, intégré à une démarche de prévention, à un établissement.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place, en tenant compte des bénéficiaires.
- Animer une formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour des soignants et des aidants, intégrant au plus tard le 1er janvier 2023 l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

### **Contenu de la formation**

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention en établissement.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.
- Accompagnement de la mobilité de la personne aidée :
  - > Les enjeux de cet accompagnement
  - > La mise en œuvre d'une démarche intégrant :
    - \* les déplacements naturels
    - \* l'évaluation des capacités en fonction du déplacement à réaliser
    - \* les modalités d'assistance en lien avec l'environnement
    - \* les aides techniques adaptées

### **Méthodes pédagogiques utilisées**

Le stage alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants. Il s'appuie sur une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

La durée intègre le nouveau domaine de compétences dédié à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

Nota : des formations en 28 heures n'intégrant pas ce nouveau domaine de compétences peuvent encore être proposées jusqu'au 31 décembre 2021.

## **Élargir ses compétences de formateur prap (prévention des risques liés à l'activité physique) des secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau au secteur sanitaire et médico-social**

---

### **Durée**

6 jours soit 42 heures

### **Validation**

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de Formateur prap 2S, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer :

- Pour la formation de 42 heures : à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur prap 2S » (MAC) d'une durée de 28 heures
- Pour la formation de 28 heures : à une formation complémentaire dédiée à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée d'une durée de 28 heures (valant MAC)

Nota : des MAC en 21 heures n'intégrant pas ce nouveau domaine de compétences peuvent encore être proposés jusqu'au 31 décembre 2021.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur de formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.